



01-04/02/2024

Date: 05.02.2024

Time: 12h50

Notification# 07

Document: 3.07

From: The Clerk of the Course
To: Competitor car#48
Cc: The Stewards of the Meeting
The Secretary of the Meeting
Timekeeping
All other Competitors

Classic Legend Challenger Youngtimer

FAITS :

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 03/02/24 à 12h27, dans le cadre d'un contrôle radar organisé à la route régional au passage de Hemroulle (PK141), le concurrent conduisant le véhicule Opel portant le n°48, immatriculé CS627SV a été contrôlé par le radar à la vitesse de 60 km/h au lieu des 50 km/h autorisés à l'endroit. »

DECISION :

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2024, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 150 points au concurrent n°48

LE DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT